

213C1373
FR0000184814-OP021-A04

13 septembre 2013

Résultat de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

THEOLIA

(Euronext Paris)

Nyse Euronext a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 11 septembre 2013, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par MEIF 4 AX Holdings SAS¹, visant les actions, les actions non regroupées², les bons de souscription d'actions (les « BSA ») et les obligations à options de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (les « Océanes ») de la société THEOLIA, elle a reçu en dépôt 41 714 715 actions THEOLIA, 274 974 actions THEOLIA non regroupées, 8 113 102 « Océanes » THEOLIA et aucun BSA THEOLIA.

Ces titres confèreraient à l'initiateur 41 714 715 actions et 274 974 actions non regroupées représentant 83 704 404 droits de vote, soit 64,49% du capital, au plus 64,49% des droits de vote de la société³ et au plus 64,79% des droits de vote de la société, tels que calculés selon la méthodologie prévue dans la note d'information relative à la condition minimale fixée par l'initiateur⁴.

La condition minimale fixée par l'initiateur – à savoir l'obtention à l'issue de l'offre d'au moins 2/3 des droits de vote THEOLIA sur une base diluée et non diluée – n'étant pas satisfaite, **l'offre n'a pas de suite positive.**

Euronext Paris publiera le calendrier de restitution des titres THEOLIA qu'elle a reçus en dépôt.

¹ Société détenue à 100% par MEIF 4 Luxembourg AX Holdings S. à. r. l., elle-même contrôlée par Macquarie European Infrastructure Fund 4 LP, fonds d'investissements immatriculé à Guernesey.

² Il est précisé que les actions non regroupées sont issues d'une opération de regroupement d'actions de la société décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 1^{er} juin 2012. Les opérations de regroupement, dont la mise en œuvre a été décidée par le conseil d'administration le 2 juillet 2012 et par le directeur général le 3 juillet 2012, ont commencé le 20 juillet 2012 et doivent prendre fin le 21 juillet 2014. Ce regroupement visait à regrouper 2 actions d'une valeur nominale de 0,70 euro chacune en 1 action d'une valeur nominale unitaire de 1,40 euro. Le terme « actions non regroupées » vise donc à désigner les actions d'une valeur nominale de 0,70 euro n'ayant pas été regroupées à ce jour, faute pour leurs titulaires de posséder un nombre d'actions d'une valeur nominale de 0,70 euro constituant un multiple de deux. Il existe, à la connaissance de l'initiateur, à la date du 5 juillet 2013, 858 485 actions non regroupées en circulation, permettant d'obtenir 429 242 actions.

³ Sur la base d'un capital composé de 64 894 473 actions représentant au moins 129 788 704 droits de vote, compte tenu des opérations de regroupement en cours, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ La note d'information visée le 23 juillet 2013 sous le n° 13-405 prévoit que le seuil de renonciation sur une base non diluée est calculé en rapportant (i) la somme des droits de vote théoriques attachés à toutes les actions regroupées et non regroupée valablement apportées à l'initiateur (le numérateur) à (ii) la somme des droits de vote théoriques attachés à toutes les actions émises par la société à l'exception des actions auto-détenues (le dénominateur). Compte tenu du fait que la société détient 295 959 de ses propres actions regroupées, le dénominateur correspond à au plus 129 197 029 droits de vote.